
Codes pays à 2 caractères au second niveau dans les nouveaux gTLD

Séance 7 - Discussions sur la mise à jour des codes à 2 caractères - Évaluation de l'outil de recherche d'enregistrement

Table des matières

Objectifs de la séance	1
Contexte	1
Évolutions pertinentes récentes	3
Décision du GAC	4
Sources de référence clés	4
Informations complémentaires	4

Objectifs de la séance

Durant cette séance, les membres du GAC auront l'occasion de partager leurs analyses et expériences, et de faire des suggestions pour l'amélioration de l'[outil de recherche d'enregistrement d'un code pays à 2 caractères](#) qui a été lancé par l'organisation de l'ICANN avant l'ICANN64.

Contexte

Les codes pays à deux caractères sont des codes reconnus à l'international établis par l'ISO (Organisation internationale de normalisation) et qui attribuent à chaque pays et à la plupart des zones indépendantes, une combinaison de deux lettres. Ces codes (établis dans la liste ISO 3166) sont comme un acronyme qui représente un pays ou un état. Le système des noms de domaine utilise ces codes pour identifier les domaines de premier niveau géographique sur Internet (ccTLD).

Dans la première série de nouveaux gTLD, la communauté de l'ICANN a abordé la question de savoir comment garantir que la publication de ces codes à 2 lettres au second niveau n'allait pas entraîner une confusion vis-à-vis de l'utilisation actuelle de ces codes à 2 lettres au premier niveau.

L'article 2 de la Spécification 5 du Contrat de registre des nouveaux gTLD prévoit que les opérateurs de registre réservent toutes les étiquettes ASCII à deux caractères dans les TLD au second niveau.

L'article 2 énonce que, les étiquettes à deux caractères réservées « peuvent être ouvertes à l'enregistrement dans la mesure où l'opérateur de registre parvient à un accord avec le gouvernement intéressé et le gestionnaire du code pays de la chaîne tel que spécifié dans la norme ISO 3166-1 alpha-2. L'opérateur de registre peut également proposer l'ouverture à l'enregistrement de ces étiquettes réservées à condition que des mesures soient mises en œuvre pour éviter toute confusion avec les codes pays concernés, et sous réserve de l'approbation de l'ICANN ».

Par conséquent, le régime qui surveille actuellement l'utilisation de codes de pays au second niveau dans les nouveaux gTLD est une [autorisation générale et des mesures connexes visant à éviter la confusion avec les codes de pays correspondants](#) que les opérateurs des nouveaux gTLD (opérateurs de registre) sont tenus de mettre en application. Ce régime a été introduit en vertu d'une [résolution](#) du Conseil d'administration de l'ICANN (8 novembre 2016) qui a retiré le [processus d'autorisation pour l'utilisation des étiquettes ASCII à deux caractères](#), existant antérieurement, qui a été à son tour le résultat de plusieurs années d'interactions entre les gouvernements, le GAC, l'organisation ICANN et le Conseil d'administration de l'ICANN.

La résolution du Conseil d'administration de novembre 2016 a présenté un intérêt particulier pour les membres du GAC pendant une longue période de temps. Les nouveaux lecteurs de cette question peuvent bénéficier d'une révision de plusieurs documents de présentation du GAC racontant l'histoire récente de ce sujet :

- ICANN63 - Barcelone - Présentation avant la réunion- [icann63-2-characters-briefing-v2-20oct18.pdf](#) ;
- ICANN64 - Kobe - Présentation avant la réunion - https://gac.icann.org/file-asset/public/icann64-ga-briefing-2-characters-country-codes.pdf?language_id=1 ; et
- ICANN65 - Marrakech - Présentation avant la réunion- https://gac.icann.org/file-asset/public/icann65-gac-briefing-02.2-two-char-country-codes-at-2nd-level-v1-17jun19.pdf?language_id=1

Certains membres du GAC ont fait part de leurs inquiétudes concernant la décision de 2016 qui a entraîné le processus actuel d'autorisation d'utilisation des codes pays, en particulier compte tenu de l'avis du GAC. D'autres membres du GAC sont inquiets de l'utilisation de leurs codes pays au second niveau du DNS. Ces inquiétudes relèvent de la confusion des consommateurs et de l'utilisation de codes de pays sans autorisation de l'autorité compétente.

Après de nombreuses discussions et échanges d'informations sur ce sujet entre les membres concernés du GAC, le Conseil d'administration et l'organisation de l'ICANN (relatés dans les documents de présentation ci-dessus), l'organisation de l'ICANN a développé un outil basé sur le Web pour permettre aux membres du GAC intéressés de surveiller les enregistrements de leurs codes de pays et de territoires à 2 caractères au second niveau, parmi tous les TLD. Après de grandes avancées, la phase finale du développement de cet outil a eu lieu juste avant la réunion de l'ICANN64 à Kobe.

L'outil de recherche actuel d'enregistrement d'un code pays à deux caractères est un tableau de données qui permet aux membres du GAC de surveiller les enregistrements de leurs codes de pays et de territoires à deux caractères au second niveau parmi tous les TLD. L'outil affiche une vue actualisée de tous les enregistrements actuels de domaines à deux caractères du second niveau parmi les gTLD et ccTLD, avec une date approximative de l'enregistrement. Le tableau permet à l'utilisateur de basculer rapidement entre la vue des gTLD et des ccTLD, et inclut une fonction de tri et de filtre dynamique, ainsi qu'un fichier de données Excel téléchargeable pour une analyse hors ligne.

Le 26 février 2019, l'organisation de l'ICANN a officiellement introduit cet outil auprès des membres du GAC lors d'un séminaire Web de présentation. Un enregistrement de ce séminaire Web est disponible sur le site Web du GAC sur : <https://gac.icann.org/sessions/demo-webinar-new-tool-to-monitor-2-character-country-codes-at-the-second-level> (Identifiant du membre du GAC requis).

Lors de la réunion de l'ICANN64 à Kobe, les membres du GAC ont convenu qu'ils devraient avoir le temps d'utiliser et d'évaluer cet outil et qu'il serait approprié de partager leur avis avec le personnel de l'organisation de l'ICANN lors de la réunion de l'ICANN66 à Montréal.

Évolutions pertinentes récentes

Évaluation de l'outil de recherche d'enregistrement

Lors de la réunion de l'ICANN65 à Marrakech, le GAC a mené une séance plénière sur l'outil de recherche d'enregistrement (voir <https://gac.icann.org/sessions/icann65-block-7-session-7-1-second-level-country-code-registration-search>). Lors de la séance, le personnel de l'organisation de l'ICANN a donné une présentation aux membres du GAC concernant l'historique du sujet et un aperçu du régime d'autorisation actuel. Il a réalisé une présentation en direct sur l'utilisation de l'outil de recherche d'enregistrement. Lors de la séance, certains membres du GAC ont également partagé des observations préliminaires concernant l'outil et leur expérience de celui-ci.

À partir de ces discussions à Marrakech, le personnel de l'organisation de l'ICANN a travaillé à l'élaboration d'une enquête pour collecter des informations des membres du GAC concernant leur utilisation de l'outil. Cette enquête peut être partagée avec le GAC avant la réunion de l'ICANN65. Le personnel de l'organisation de l'ICANN sera également présent à la réunion du GAC à Montréal pour obtenir des témoignages directs des membres du GAC concernant cet outil.

Communiqué du GAC de Marrakech lors de l'ICANN65

En guise de « Suivi de l'avis précédent », le GAC a récemment traité ce sujet dans le communiqué du GAC de Marrakech lors de l'ICANN65. Dans ce document, le GAC a déclaré

« Le GAC craint toujours que l'avis du GAC relatif à la procédure de déblocage des codes de pays de second niveau en vertu des nouveaux gTLD n'ait pas été pris en compte comme prévu, et conseille de prendre des mesures concrètes afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

De plus, le GAC prend note de la fourniture d'un outil de recherche par l'ICANN. Les membres du GAC ont souligné que l'efficacité de l'outil est encore en cours d'évaluation.

Le GAC invite l'ICANN à poursuivre ses échanges avec les membres du GAC concernés afin de répondre à leurs craintes. »

La fiche de suivi du Conseil d'administration de l'ICANN en réponse au communiqué du GAC de Marrakech

Dans sa fiche de suivi du 8 septembre 2019 en réponse au Communiqué du GAC de Marrakech (voir, <https://www.icann.org/en/system/files/files/gac-icann65-marrakech-communique-scorecard-08sep19-en.pdf>) le Conseil d'administration a déclaré,

« Le Conseil d'administration est conscient des inquiétudes soulevées parmi certains membres du GAC concernant la prise en compte de l'avis du GAC dans la procédure de déblocage des codes pays à 2 caractères au second niveau dans le cadre des nouveaux gTLD. L'organisation de l'ICANN a donné une explication détaillée de ce processus et de la prise en compte par le Conseil d'administration de l'avis du GAC pertinent dans une note au GAC datée du 22 janvier 2019 ainsi que dans un Aperçu historique du processus. Le Conseil d'administration note également que durant la réunion du BGIG lors de l'ICANN65 à Marrakech, il a été noté que la réunion du BGIG de l'ICANN66 à Montréal pourrait être utilisée pour discuter de l'outil de recherche à deux caractères. Entre aujourd'hui et l'ICANN66, le Conseil d'administration recommande que les membres du GAC utilisent l'outil afin d'acquérir de l'expérience et de faire part de leurs inquiétudes, le cas échéant. »

Décision du GAC

Durant cette séance, les membres du GAC auront l'occasion de partager leurs analyses et expériences, et de faire des suggestions pour l'amélioration de l'[outil de recherche d'enregistrement d'un code pays à 2 caractères](#) qui a été lancé par l'organisation de l'ICANN avant l'ICANN64.

Sources de référence clés

- ICANN65 - Communiqué du GAC de Marrakech
- Outil de recherche d'enregistrement du code pays au second niveau : <https://gac.icann.org/activity/second-level-country-code-registration-search>

Informations complémentaires

- Page de référence du site Web de l'organisation ICANN : <https://www.icann.org/resources/two-character-labels-fr>
- Page Web consacrée à l'activité du GAC - Codes pays à deux caractères au second niveau : <https://gac.icann.org/activity/two-letter-country-codes-at-the-second-level>

Gestion des documents

Réunion	ICANN66 - Montréal, Novembre 2019
Titre	Codes pays à 2 caractères au second niveau dans les nouveaux gTLD
Distribution	Membres du GAC et public (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 14 octobre 2019